



CADRAGE ACADÉMIQUE DE L'ALTERNANCE
DOCUMENT UNIQUE À DESTINATION
DES TUTEURS ET TUTRICES INSPÉ et DSDEN ET DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES A MI TEMPS (FS-MT)
DU 1^{er} DEGRE
ANNÉE 2025-2026

Sommaire

PRÉAMBULE

1. LE PORTFOLIO ET L'ÉVALUATION

1.1. Le portfolio

1.2. Les formations

a. Principes généraux

b. Les analyses de pratique

1.3 La soutenance de stage (situation intégratrice 2 du DIU)

2. LE CALENDRIER ET LE SUIVI

2.1. Le suivi

2.2. Le calendrier

3. ANNEXES

Annexe 1 : Structure globale de la formation et de l'évaluation FS-MT au DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - Entrée dans le métier »

Annexe 2 : Attendus en fin de formation du diplôme interuniversitaire (DIU)

Annexe 3 : Extrait de l'arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).

Annexe 4 : Fiche de visite à compléter après chaque visite par le tuteur visiteur

Annexe 5 : Fiche de visite pour l'équipe de circonscription

Annexe 6 : Progression de la construction des compétences

Annexe 7 : Appréciation de la situation intégratrice 2

Annexe 8 : Document de suivi des visites à compléter par le ou la stagiaire à l'issue de chaque visite et à intégrer dans le portfolio

Annexe 9 : Fiche de bilan intermédiaire

Annexe 10 : Fiche de synthèse du suivi à remplir par le tuteur ou la tutrice INSPÉ

Annexe 11 : Fiche de synthèse du suivi à remplir par le tuteur DSDEN19

PRÉAMBULE

Le ou la fonctionnaire stagiaire mi-temps (nommé FS-MT ci-dessous) est inscrit(e) à l'INSPÉ et suit un parcours de formation débouchant sur la délivrance d'un diplôme interuniversitaire.

Il ou elle est à mi-temps en responsabilité dans une ou plusieurs écoles. Il ou elle doit à son employeur la totalité de l'obligation réglementaire de service (ORS) d'un ou d'une professeur(e) des écoles. Pour la première moitié de son ORS, il ou elle est en stage en alternance dans une ou plusieurs écoles primaires (maternelle ou élémentaire) pour un volume horaire de 12 heures, réparties entre les lundis, mardis et mercredis matin¹. Pour la seconde moitié de son ORS, il ou elle est en formation professionnelle à l'INSPÉ de Lorraine. **Sa ponctualité et son assiduité sont essentielles pour le bon fonctionnement des écoles et de sa formation.**

Dans le cadre de sa formation professionnelle, il ou elle bénéficie d'un tutorat mixte. Celui-ci est assuré par deux tuteurs ou tutrices (nommé ci-dessous le binôme²) dont l'un ou l'une est rattaché(e) à la DSDEN et l'autre, à l'INSPÉ de Lorraine. Peuvent également participer à sa formation un ou plusieurs autres formateur(s) ou formatrice(s) DSDEN (EMF, CP, DEA).

De la qualité de la communication entre les membres du binôme de suivi et le ou la FS-MT dépend la qualité de l'accompagnement favorisant l'acquisition des compétences professionnelles du Référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation annexé à l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 et publié au Bulletin Officiel de l'Education Nationale (BOEN) du 25 juillet 2013 (dénommé ci-après référentiel de compétences ou référentiel) (annexe 2)³.

Le ou la FS-MT bénéficie d'au moins une visite du tuteur ou de la tutrice INSPÉ et d'au moins deux visites du tuteur ou de la tutrice DSDEN.

La pratique du ou de la FS-MT peut en outre, dans le cadre ordinaire du fonctionnement de la circonscription, faire l'objet d'une observation par les membres de son équipe, cette visite donnant lieu à l'élaboration d'une fiche (annexe 4).

Il ou elle peut également, dans le cadre de son suivi, être reçu(e) en entretien par l'IEN de circonscription ou l'IEN adjoint au DASEN, cet entretien faisant l'objet d'un compte rendu.

1. LE PORTFOLIO ET L'EVALUATION

1.1. Le portfolio

Le ou la FS-MT doit élaborer, dès les premiers jours de son accompagnement formatif, un portfolio⁴. Celui-ci est constitué d'une **sélection** de documents, d'outils et/ou d'écrits produits ou recueillis par le ou la FS-MT, qu'il ou elle compile afin d'attester de ses progrès dans la construction des compétences professionnelles visées. Il peut comprendre tout document jugé utile par le ou la FS-MT (fiche de visite de formateur, bilans intermédiaires, cahier journal, fiches de préparation, documents de classe, fiches de suivi

¹ Pour des raisons d'organisation du service et de la formation en INSPÉ, certains ou certaines FS-MT seront, pour l'année universitaire 2025-2026, en école les jeudis et vendredis au lieu des lundis et mardis. Les LC non-titulaires ni dispensés de Master auront leur période de stage placée de telle manière qu'il soit compatible au mieux avec les exigences de formation. Les mercredis de présence sont déterminés par l'employeur en fonction du service dû par le FS-MT.

² L'ensemble formé par le binôme et le ou la FS-MT est appelé ci-dessous le trinôme.

³ Il est repris dans le référentiel de fin de formation initiale du Master MEEF (annexe 1) qui s'applique aux étudiantes et étudiants dans les trois parcours et qui sert de référence pour la synthèse de suivi du formateur INSPÉ ainsi que pour l'avis du directeur de l'INSPÉ élaboré à l'issue de la formation.

⁴ Le terme doit être pris en un sens large comme un dispositif et une démarche de formation (voir ci-dessous) et nom au sens étroit qu'il peut avoir dans certains contextes professionnels (où il peut recouvrir le rôle d'un document construit explicitement comme objet pour autrui à fins de présentation et d'évaluation). Le point essentiel est son rôle dans la formation et l'auto-formation du ou de la FS-MT.

d'élèves, renseignements liés au contexte professionnel, école, classe, éléments en lien avec la formation, etc.). Il revient au ou à la FS-MT de structurer son portfolio pour la soutenance de la manière qu'il ou elle juge la plus pertinente.

Le portfolio est un dispositif et une démarche de formation professionnels. Il est personnel au ou à la FS-MT. Il ne fait en lui-même l'objet d'aucune évaluation.

La capacité du ou de la FS-MT à s'appuyer sur les documents recueillis tout au long de l'année dans le portfolio est un aspect essentiel de la soutenance de stage en fin d'année.

1.2. Les formations

a. Principes généraux

La formation dispensée dans le cadre du DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - Entrée dans le métier » est composée de quatre modules de formation (annexe 1).

Ces modules contribuent à l'acquisition des compétences attendues du professeur des écoles (annexe 2). Les attendus de compétences du bloc 3 sont travaillés dans les 4 modules de formation.

Pour chaque module, les apports sont amenés en partant des situations problèmes qu'ont à résoudre les enseignantes et enseignants et auxquelles ils et elles sont confrontés, et des projets de formation des élèves. Ces apports contribuent à une mise à distance et un étayage de la pratique.

b. Les analyses de pratique

Dans le module 1 - *S'approprier le cadre de référence et construire une posture professionnelle*, 35 heures sont dédiées à l'analyse de pratique. Celle-ci vise une réflexivité plus approfondie et le passage d'une première logique de mise en place à une logique plus proactive d'évolution :

- un premier temps accompagne l'entrée en pratique professionnelle
- dans un deuxième temps, tout en laissant une parole libre, l'analyse de pratique se concentre sur les thématiques centrales de la construction de la posture de l'enseignant en lien avec des problématiques pédagogiques et éducatives.

Dans le module 2 - *Développer une pratique didactique et pédagogique de professeur des écoles*, 30 heures d'analyse de pratique sont prévues. Ces analyses ont une vocation plus spécifiquement didactique. Elles ont pour objectif le retour sur un certain nombre de séances menées à fort enjeu didactique.

Ces analyses de pratiques ainsi que l'ensemble des retours alimentent la détermination des orientations et contenus du module 3.

1.3 La soutenance de stage (situation intégratrice 3 du DIU)

L'expérience de stage a vocation à nourrir l'ensemble des situations intégratrices du DIU (annexe 1). La situation intégratrice 1 fera l'objet d'un cadrage spécifique.

La situation intégratrice 2 – *développer sa réflexivité* consiste en une soutenance. Cette dernière doit permettre à la commission d'apprécier la progression du ou de la FS-MT dans la maîtrise des compétences du référentiel annexé à l'arrêté du 1^{er} juillet 2013.

La présentation montre comment le stage a fait évoluer le ou la FS-MT dans la construction de sa professionnalité et dans sa réflexivité.

Elle peut s'appuyer sur un support visuel et doit recourir à des documents choisis dans le portfolio. La présentation des éléments du portfolio peut, pour l'entretien, se faire soit par la distribution de documents imprimés, soit par projection de fichiers numériques, au choix du ou de la FS-MT.

L'épreuve se compose de 15 minutes de présentation par le ou la FS-MT et de 30 minutes environ d'entretien avec la commission (constituée de son binôme de tuteurs de stage). Il n'y a aucune épreuve de substitution ou de deuxième session.

Le ou la FS-MT s'appuie sur le portfolio et son organisation lors de sa présentation et s'y réfère pendant l'entretien. C'est par la clarté de l'organisation du portfolio, notamment en mettant en lien les documents sélectionnés, et par sa capacité à s'y reporter de manière pertinente, que le ou la FS-MT atteste de sa réflexion sur l'évolution de ses capacités professionnelles.

Dans sa présentation, le ou la FS-MT aura pour point de départ deux compétences du référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. Celles-ci seront choisies par le trinôme, de préférence lors du bilan final et en tout état de cause un mois avant la soutenance.

L'entretien qui suit la présentation peut revenir sur ces dernières mais également élargir le propos à d'autres compétences. De ce fait, il importe que le ou la FS-MT se soit préparé(e), notamment par l'organisation de son portfolio, à cet élargissement.

Les critères d'évaluation de la soutenance de stage sont précisés par la fiche-appréciation (annexe 7) à renseigner et à retourner par les formateurs aux services pédagogiques de campus après soutenance.

2. LE CALENDRIER ET LE SUIVI

2.1. Le suivi

Lors de chaque visite, le ou la FS-MT remplit le document de suivi des visites (annexe 8).

Pour chaque visite, le tuteur ou la tutrice établit une fiche de visite communiquée au ou à la FS-MT (annexe 4). Ce dernier la signe et la renvoie au formateur ou à la formatrice qui la signe à son tour. Elle est ensuite retournée par le formateur ou la formatrice **dans un délai de 15 jours après la visite aux services pédagogiques de l'INSPÉ.**

Il revient à chacun des tuteurs ou à un autre formateur d'alerter l'INSPÉ et la DSDEN concernée en cas de difficulté du FS-MT nécessitant un accompagnement spécifique. Un FS-MT en difficulté peut également alerter l'Institution.

Un bilan intermédiaire (annexe 9) est établi par les deux tuteurs ou tutrices en présence du ou de la FS-MT. Il permet de faire le point sur l'acquisition des compétences professionnelles en lien avec les visites déjà effectuées. Au mois de mai (en fonction du calendrier de titularisation), une synthèse de suivi est établie par chacun des deux tuteurs ou tutrices. Ces synthèses peuvent être rédigées en concertation mais donnent lieu à **deux documents séparés** (annexes 10 et 11).

2.2. Le calendrier

Ce calendrier du suivi du ou de la FS-MT par le binôme INSPÉ/DSDEN précise les plages des rencontres dont le portfolio conserve les traces.

- Septembre : premier contact trinôme.
- Septembre-octobre : début des visites du tuteur ou de la tutrice DSDEN ; formation à l'INSPÉ sur le portfolio (2h) et début des temps d'analyse de pratiques.
- Novembre-décembre (avant le bilan intermédiaire) : visite du tuteur ou de la tutrice INSPÉ.
- Fin novembre-début décembre : rencontre du trinôme et bilan intermédiaire.
- L'accompagnement de la SI 1 débute début novembre pour une passation à partir de fin janvier.
- Janvier-février : visite du tuteur ou de la tutrice DSDEN.
- Avant les vacances de printemps (fin mars-début avril) : deuxième rencontre du trinôme, établissement des synthèses de suivi par chacun des tuteurs ou tutrices. Détermination des deux compétences sur lesquelles reposera la soutenance de stage (SI 2).
- Mai : soutenance de stage appuyée sur le portfolio en présence du binôme. Dates limites : en fonction du calendrier du DIU et de la constitution du dossier de titularisation.

3. ANNEXES

Annexe 1 : Structure globale de la formation et de l'évaluation FS-MT au DIU « Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires - Entrée dans le métier »

Tableau récapitulatif

	Majeure	Mineure	Modules de formation	Éléments de formation	Modalités de formation	Modalités	Horaires	Travail personnel	S9	S10
Module 1	Bloc 1	Bloc 3	S'approprier le cadre de référence et construire une posture professionnelle	Séminaire sur le métier d'enseignant acteur du service public d'éducation	Séminaire, rencontres avec les professionnels experts, travaux de groupes...	TD	35	35	20	15
				Analyse de la pratique	Ateliers d'analyse de la pratique professionnelle relative à la construction de la professionnalité	TP	35	35	20	15
Module 2	Bloc 2	Bloc 3	Développer une pratique didactique et pédagogique de professeur des écoles	Questions didactiques et pédagogiques	Séminaire	TD	50	150	30	20
					Ateliers d'analyse de pratique didactique	TP	30	90	10	20
Module 3	Bloc 2	Bloc 3	Compléter sa formation didactique	Formation didactique en fonction des besoins repérés	Formation complémentaire	TD	70	180	40	30
					Ateliers	TP	20	60	10	10
Module 4	Bloc 1, 2 et 3 (en fonction des choix)		Tutorat de stage et accompagnement	Suivi par les tuteurs Inspé DSDEN sur les gestes professionnels	Visites, entretiens, définition d'observations complémentaires					
Stage	Bloc 1, 2 et 3 (intégration des trois blocs)		Stage	Stage à mi-temps sur 2 jours/semaines + ORS				800		
Total							240	1350	130	110

Maquette d'évaluation

L'évaluation est composée de deux situations intégratrices non compensables entre elles, validées en une session.

Le quitus sur l'engagement en formation est attribué en fonction de la présence en formation et de la participation à l'ensemble des travaux formatifs de chacun des modules de formation.

		Modalité	Durée
SI 1	Développer sa pratique didactique et pédagogique	Écrit à rendre + présentation orale en groupe	15 min
SI 2	Développer sa réflexivité	Soutenance orale	45 min
Quitus (engagement en formation)			

Annexe 2 : Attendus en fin de formation du diplôme interuniversitaire (DIU)

Bloc 1 « Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale »
Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

Bloc 2 « Le professeur polyvalent, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages »
Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'enfant et la construction de ses apprentissages pour étayer son action.
Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement de l'école maternelle et de l'école élémentaire, en vue des acquisitions prévues dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
Assure la réussite des apprentissages fondamentaux de tous les élèves (lire, écrire, compter, respecter autrui) au regard des objectifs fixés
Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés.
Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation.
Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent
Sait utiliser les évaluations nationales ; pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour : · mesurer les acquis des élèves (résultats, processus) ; · déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés ; · analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

Bloc 3 « Le professeur, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel »
Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves
Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier
Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs
Exprime ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter et faire évoluer ses pratiques
Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

Le degré de maîtrise minimum requis pour chaque attendu (détaillé ultérieurement pour chaque parcours) est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique ».

Annexe 3 : Extrait de l'arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 (référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation).

N.B : Dans la partie « Compétences communes à tous les professeurs », nous n'avons conservé que ce qui concerne le professeur des écoles.

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à

1. affirmer que **tous les personnels concourent à des objectifs communs** et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;

2. reconnaître la **spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice ;

3. identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14,

- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4),

- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils

promouvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

1. Faire partager les valeurs de la République

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

- Connaître la politique éducative de la France, les principales étapes de l'histoire de l'École, ses enjeux et ses défis, les principes fondamentaux du système éducatif et de son organisation en comparaison avec d'autres pays européens.

- Connaître les grands principes législatifs qui régissent le système éducatif, le cadre réglementaire de l'École et de l'établissement scolaire, les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les statuts des professeurs et des personnels d'éducation.

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

4. Prendre en compte la diversité des élèves

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.

- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.

- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.

- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.

- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.

- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.

- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.

- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.

- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.

- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

10. Coopérer au sein d'une équipe

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.

- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

12. Coopérer avec les parents d'élèves

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.

- Analyser avec les parents les progrès et le parcours de leur enfant en vue d'identifier ses capacités, de repérer ses difficultés et coopérer avec eux pour aider celui-ci dans l'élaboration et la conduite de son projet personnel, voire de son projet professionnel.

- Entretenir un dialogue constructif avec les représentants des parents d'élèves.

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

- Coopérer, sur la base du projet d'école ou d'établissement, le cas échéant en prenant en compte le projet éducatif territorial, avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, l'association sportive de l'établissement, les associations complémentaires de l'école, les structures culturelles et les acteurs socio-économiques, en identifiant le rôle et l'action de chacun de ces partenaires.

- Connaître les possibilités d'échanges et de collaborations avec d'autres écoles ou établissements et les possibilités de partenariats locaux, nationaux, voire européens et internationaux.

- Coopérer avec les équipes pédagogiques et éducatives d'autres écoles ou établissements, notamment dans le cadre d'un environnement numérique de travail et en vue de favoriser la relation entre les cycles et entre les degrés d'enseignement.

14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

Compétences communes à tous les professeurs

Au sein de l'équipe pédagogique, les professeurs accompagnent chaque élève dans la construction de son parcours de formation. Afin que leur enseignement favorise et soutienne les processus d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes, ils prennent en compte les concepts fondamentaux relatifs au développement de l'enfant et de l'adolescent et aux mécanismes d'apprentissage, ainsi que les résultats de la recherche dans ces domaines.

Disposant d'une liberté pédagogique reconnue par la loi, ils exercent leur responsabilité dans le respect des programmes et des instructions du ministre de l'éducation nationale ainsi que dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, avec le conseil et sous le contrôle des corps d'inspection et de direction.

Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

La maîtrise des savoirs enseignés et une solide culture générale sont la condition nécessaire de l'enseignement. Elles permettent aux professeurs des écoles d'exercer la polyvalence propre à leur métier et à tous les professeurs d'avoir une vision globale des apprentissages, en favorisant la cohérence, la convergence et la continuité des enseignements.

P 1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

- Connaître de manière approfondie sa discipline ou ses domaines d'enseignement. En situer les repères fondamentaux, les enjeux épistémologiques et les problèmes didactiques.

- Maîtriser les objectifs et les contenus d'enseignement, les exigences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ainsi que les acquis du cycle précédent et du cycle suivant.

- Contribuer à la mise en place de projets interdisciplinaires au service des objectifs inscrits dans les programmes d'enseignement.

En particulier, à l'école

- Tirer parti de sa polyvalence pour favoriser les continuités entre les domaines d'activités à l'école maternelle et assurer la cohésion du parcours d'apprentissage à l'école élémentaire.

- Ancrer les apprentissages des élèves sur une bonne maîtrise des savoirs fondamentaux définis dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

[....]

P 2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

- Utiliser un langage clair et adapté aux capacités de compréhension des élèves.

- Intégrer dans son enseignement l'objectif de maîtrise par les élèves de la langue orale et écrite.

- Décrire et expliquer simplement son enseignement à un membre de la communauté éducative ou à un parent d'élève.

En particulier, à l'école

- Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.

- Repérer chez les élèves les difficultés relatives au langage oral et écrit (la lecture notamment) pour construire des séquences d'apprentissage adaptées ou/et alerter des personnels spécialisés.

[....]

Les professeurs, praticiens experts des apprentissages

P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

- Savoir préparer les séquences de classe et, pour cela, définir des programmations et des progressions ; identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation.

- Différencier son enseignement en fonction des rythmes d'apprentissage et des besoins de chacun. Adapter son enseignement aux élèves à besoins éducatifs particuliers.

- Prendre en compte les préalables et les représentations sociales (genre, origine ethnique, socio-économique et culturelle) pour traiter les difficultés éventuelles dans l'accès aux connaissances.

- Sélectionner des approches didactiques appropriées au développement des compétences visées.

- Favoriser l'intégration de compétences transversales (créativité, responsabilité, collaboration) et le transfert des apprentissages par des démarches appropriées.

En particulier, à l'école

- Tirer parti de l'importance du jeu dans le processus d'apprentissage.

- Maîtriser les approches didactiques et pédagogiques spécifiques aux élèves de maternelle, en particulier dans les domaines de l'acquisition du langage et de la numération.

[....]

P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

- Installer avec les élèves une relation de confiance et de bienveillance.

- Maintenir un climat propice à l'apprentissage et un mode de fonctionnement efficace et pertinent pour les activités.

- Rendre explicites pour les élèves les objectifs visés et construire avec eux le sens des apprentissages.

- Favoriser la participation et l'implication de tous les élèves et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre pairs.

- Instaurer un cadre de travail et des règles assurant la sécurité au sein des plateformes techniques, des laboratoires, des équipements sportifs et artistiques.

- Recourir à des stratégies adéquates pour prévenir l'émergence de comportements inappropriés et pour intervenir efficacement s'ils se manifestent.

En particulier, à l'école

- . À l'école maternelle, savoir accompagner l'enfant et ses parents dans la découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement, voire par une adaptation de la première scolarisation, en impliquant, le cas échéant, d'autres partenaires.

- . Adapter, notamment avec les jeunes enfants, les formes de communication en fonction des situations et des activités (posture, interventions, consignes, conduites d'étayage).

- . Apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées, tout en laissant aux enfants la part d'initiative et de tâtonnement propice aux apprentissages.

- . Gérer le temps en respectant les besoins des élèves, les nécessités de l'enseignement et des autres activités, notamment dans les classes maternelles et les classes à plusieurs niveaux.

- . Gérer l'espace pour favoriser la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.

[....]

P 5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

- En situation d'apprentissage, repérer les difficultés des élèves afin mieux assurer la progression des apprentissages.

- Construire et utiliser des outils permettant l'évaluation des besoins, des progrès et du degré d'acquisition des savoirs et des compétences.

- Analyser les réussites et les erreurs, concevoir et mettre en œuvre des activités de remédiation et de consolidation des acquis.

- Faire comprendre aux élèves les principes de l'évaluation afin de développer leurs capacités d'auto-évaluation.

- Communiquer aux élèves et aux parents les résultats attendus au regard des objectifs et des repères contenus dans les programmes.

- Inscrire l'évaluation des progrès et des acquis des élèves dans une perspective de réussite de leur projet d'orientation.

Annexe 4 : Fiche de visite à compléter après chaque visite par le tuteur visiteur

 UNIVERSITÉ DE LORRAINE	 INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Nancy-Metz	 ACADÉMIE DE NANCY-METZ Liberté Égalité Fraternité	Année 2025-2026
FICHE DE VISITE DU TUTEUR			
NOM Prénom du ou de la stagiaire en alternance : Localité : École : Classe : Date, horaire et durée de la visite : Nom prénom et qualité du tuteur ou de la tutrice :			
Particularités des conditions d'exercice : <i>organisation, fonctionnement ayant une incidence sur la prise en main de la classe (effectifs, niveaux, présence d'élèves à besoins particuliers, locaux, décloisonnement...).</i>			
Préparation et conception de la séance : <i>qualité et régularité des écrits professionnels, pertinence de la conception des séances en fonction du niveau de la classe, des contenus et de la progression ; maîtrise des contenus enseignés.</i>			
Conduite de la séance : <i>adéquation entre activités prévues et tâches effectives des élèves ; prise en compte des réponses des élèves ; exploitation des habitudes de travail.</i>			
Relation pédagogique : <i>positionnement du stagiaire vis-à-vis des élèves ; climat de la classe ; gestion du groupe classe et des groupes de travail.</i>			
Analyse de la pratique – Participation à l'entretien : <i>analyse de l'adéquation entre activités prévues et tâches effectives des élèves ; nature de la participation à l'entretien, capacité à identifier les points d'appui et les points de difficultés ; prise en compte des indications et conseils formulés au cours des précédentes visites.</i>			
Axes de progrès et conclusion : <i>ces éléments constituent les bases d'un contrat de formation d'une visite à l'autre et sur l'année scolaire.</i>			
Signature du ou de la stagiaire :		Signature du tuteur ou de la tutrice :	

Annexe 5 : Fiche de visite pour l'équipe de circonscription

 ACADÉMIE DE NANCY-METZ <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	ANNÉE 2025-2026
FICHE DE VISITE EQUIPE DE CIRCONSCRIPTION	
NOM Prénom du ou de la stagiaire en alternance : Localité : École : Classe : Date, horaire et durée de la visite : Nom prénom et qualité du visiteur ou de la visiteuse :	
Particularités des conditions d'exercice : <i>organisation, fonctionnement ayant une incidence sur la prise en main de la classe (effectifs, niveaux, présence d'élèves à besoins particuliers, locaux, décloisonnement...).</i>	
Préparation et conception de la séance : <i>qualité et régularité des écrits professionnels, pertinence de la conception des séances en fonction du niveau de la classe, des contenus et de la progression ; maîtrise des contenus enseignés.</i>	
Conduite de la séance : <i>adéquation entre activités prévues et tâches effectives des élèves ; prise en compte des réponses des élèves ; exploitation des habitudes de travail.</i>	
Relation pédagogique : <i>positionnement du stagiaire vis-à-vis des élèves ; climat de la classe ; gestion du groupe classe et des groupes de travail.</i>	
Analyse de la pratique – Participation à l'entretien : <i>analyse de l'adéquation entre activités prévues et tâches effectives des élèves ; nature de la participation à l'entretien, capacité à identifier les points d'appui et les points de difficultés ; prise en compte des indications et conseils formulés au cours des précédentes visites.</i>	
Axes de progrès et conclusion : <i>ces éléments constituent les bases d'un contrat de formation d'une visite à l'autre et sur l'année scolaire.</i>	
Signature du ou de la stagiaire : Signature du visiteur ou de la visiteuse :	

Version du 04-09-2023

Annexe 6 : Progression de la construction des compétences



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE



Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Nancy-Metz



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Année 2025-2026

N.B : Les lignes de ce tableau ne correspondent pas à un découpage par période

Compétences	Observables : gestes professionnels et <u>outils (documents à fournir)</u>
FAIRE PARTAGER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE (1) AGIR EN ÉDUCATEUR RESPONSABLE ET SELON DES PRINCIPES ÉTHIQUES (6) MAÎTRISER LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE CADRE DE SON ENSEIGNEMENT (P2) MAÎTRISER LA LANGUE FRANÇAISE À DES FINS DE COMMUNICATION (7)	La gestion de la classe sur le plan matériel, relationnel et pédagogique. Sécurité des élèves. Préparation de la classe : <u>cahier-journal</u> , <u>fiches de préparation</u> . Connaissance et utilisation des différents supports de travail des élèves. Modalités de corrections en classe (individuelle, collective, en groupes...) Posture professionnelle. Posture d'autorité / Cadre de l'autorité Relation Maître/Classe – Relation Maître/Élèves – Relation Élève/Elève.
INSCRIRE SON ACTION DANS LE CADRE DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SYSTÈME ÉDUCATIF ET DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE DE L'ÉCOLE (2) MAÎTRISER LES SAVOIRS DISCIPLINAIRES ET LEUR DIDACTIQUE (P1) CONNAÎTRE LES ÉLÈVES ET LES PROCESSUS D'APPRENTISSAGE (3) (1/2) PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITÉ DES ÉLÈVES (4) (1/2)	Connaissance des <u>Programmes officiels</u> et des <u>repères de progressivité</u> . Propositions de <u>Programmations</u> et de <u>Progressions</u> . Gestion du temps et de l'espace. Observation, analyse du travail des élèves et premières différenciations.
CONNAÎTRE LES ÉLÈVES ET LES PROCESSUS D'APPRENTISSAGE (3) (2/2) CONSTRUIRE, METTRE EN ŒUVRE ET ANIMER DES SITUATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE PRENANT EN COMPTE LA DIVERSITÉ DES ÉLÈVES (P3) (1/2) ÉVALUER LES PROGRÈS ET LES ACQUISITIONS DES ÉLÈVES (P5) (1/2)	Conception, mise en œuvre et analyse d'une <u>séance d'apprentissage</u> qui s'inscrit dans une progressivité (<u>séquence</u>). Mises en œuvre de différentes formes de travail.
PRENDRE EN COMPTE LA DIVERSITÉ DES ÉLÈVES (4) (2/2) S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (14) (1/2) CONSTRUIRE, METTRE EN ŒUVRE ET ANIMER DES SITUATIONS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE PRENANT EN COMPTE LA DIVERSITÉ DES ÉLÈVES (P3) (2/2) ÉVALUER LES PROGRÈS ET LES ACQUISITIONS DES ÉLÈVES (P5) (2/2)	Évaluations, place, analyse et traitement de l'erreur. Remédiation et différenciation. Regard porté sur les élèves. Prise de recul, analyse de la pratique avec bilan quotidien.
S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (14) (2/2)	Identification de ses besoins Évolution de la pratique en fonction des conseils, échanges et questionnements Capacité à réfléchir sa pratique et à formaliser cette réflexion

On se reportera également à la fiche technique numéro 14 prévue à l'appui de la note de service du 21 juin 2023 relative aux modalités d'évaluation du stage et à la titularisation des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public, disponible à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/media/21275/download>

Annexe 7 : Appréciation de la situation intégratrice 2



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

INSPÉ Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Nancy-Metz

DIU « Professeurs et CPE stagiaires - Entrée dans le métier » 1^{er} degré Année : 2025-2026

FICHE APPRÉCIATION - Situation intégratrice 2 - Développer sa réflexivité

FONCTIONNAIRE STAGIAIRE MI-TEMPS

Nom patronymique :

Nom usuel :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro Apogée :

Site de formation :

Lieu(x) de stage :

Groupe :

Cette situation intégratrice est évaluée par une soutenance relative à l'alternance en présence des deux tuteurs de stage.

Objectifs : A partir de la considération de deux compétences du référentiel annexé à l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 choisies par le trinôme, le FS-MT doit montrer comment ce stage l'a fait évoluer dans la construction de sa professionnalité et la qualité de sa réflexivité. Cette soutenance s'appuie sur le portfolio. Elle doit permettre à la commission d'apprécier la progression du FS-MT dans la maîtrise de certaines compétences du référentiel mentionné ci-dessus.

Modalités : la soutenance se compose d'une présentation de 15 minutes et de 30 minutes environ d'entretien avec la commission.

La présente fiche d'appréciation est destinée

- a. à nourrir les délibérations du jury du DIU, par la proposition de quitus et l'appréciation (le jury restant seul habilité à fixer les résultats).
- b. à nourrir l'avis du directeur de l'Inspé, notamment par le biais des appréciations qui y sont portées.

Toutes les rubriques ne seront pas nécessairement renseignées.

Compétences choisies pour la soutenance :

- 1.
- 2.

Critères d'évaluation :

- Capacité à montrer son cheminement dans la construction de sa professionnalité
- Compréhension des questions et pertinence des réponses lors de l'entretien
- Questionnement sur l'éthique du métier et le rôle de l'enseignant avec les partenaires de l'école
- Maîtrise des savoirs convoqués, capacité d'analyse didactique et pédagogique
- Capacité à s'appuyer sur le portfolio (pertinence des liens effectués, capacité à illustrer son propos par des documents précis)
- Qualité de la réflexivité
- Compétences liées à la dimension orale de la prestation (maîtrise de la langue, expression claire et structurée)

Appréciation :

Compétences éthiques et déontologiques (BC1)

Compétences relationnelles (BC1)

Compétences disciplinaires et didactiques (BC2)

Compétences pédagogiques et éducatives (BC2)

Compétences de communication (BC3)

Compétences d'analyse réflexive et d'adaptation de son action (BC3)

Date :

Quitus : ☐ oui ☐ non

NOM, Prénom, qualité et signature de chaque membre de la commission d'évaluation :

Le tuteur de suivi Inspé :

Le tuteur de suivi DSDEN :

Annexe 8 : Document de suivi des visites à compléter par le ou la stagiaire à l'issue de chaque visite et à intégrer dans le portfolio

 UNIVERSITÉ DE LORRAINE		 INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Nancy-Metz		 ACADÉMIE DE NANCY-METZ <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Année 2025-2026	
DOCUMENT DE SUIVI DES VISITES DU FONCTIONNAIRE STAGIAIRE <i>(Ce document est un outil de suivi. Il a pour objectif d'exposer le stagiaire à la posture réflexive. Il sera complété par le FS-MT à l'issue de chaque visite et envoyé aux tuteurs par voie numérique avant l'envoi du compte rendu par le tuteur visiteur).</i>							
Site de formation :		NOM Prénom du ou de la FS-MT :					
Nom et qualité du formateur ou de la formatrice Date / Lieu de la visite / Classe		Points d'appui <i>Formuler les points forts de sa pratique</i>		Points à consolider <i>A partir de l'analyse de sa pratique, isoler les priorités à travailler dans la perspective de la visite suivante.</i>			
Visite 1							
Visite 2							
Visite 3							
Visite 4							

Visite 5		
Visite 6		
Visite 7		

Annexe 9 : Fiche de bilan intermédiaire

 UNIVERSITÉ DE LORRAINE		 INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Nancy-Metz		 ACADÉMIE DE NANCY-METZ <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Année 2025-2026	
Bilan intermédiaire							
FONCTIONNAIRE STAGIAIRE (FS)							
Nom patronymique				Nom usuel			
Prénom				Date de naissance			
Numéro Apogée							
Site de formation							
Affectation(s)							
COMPÉTENCES				ÉLÉMENTS OBSERVÉS RELATIFS AUX COMPÉTENCES MISES EN ŒUVRE			
Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction							
CC1 Faire partager les valeurs de la République							
CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école							
CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques							
Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement							
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication							
CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier							
CC10. Coopérer au sein d'une équipe							
CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative							
CC12. Coopérer avec les parents d'élèves							
CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école							
Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique							
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique							
P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement							
Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses							
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves							
P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves							
P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves							
CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage							
CC4 Prendre en compte la diversité des élèves							
CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation							
Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication							
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier							
Compétences d'analyse réflexive et d'adaptation de son action							
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel							
Éléments à travailler en priorité							
Le fonctionnaire stagiaire (Nom, date et signature)		Le tuteur ou la tutrice DSDEN (Nom, date et signature)		Le tuteur ou la tutrice INSPÉ (Nom, date et signature)			
Les tuteurs ou tutrices se référeront au référentiel complet (arrêté du 1-07-2013, J.O. du 18 juillet 2013, BOEN du 25 juillet 2013), au référentiel de compétences de fin de formation initiale de l'INSPÉ de Lorraine adopté en conseil d'école ainsi qu'à la fiche technique numéro 14 prévue à l'appui de la note de service du 21-06-2023 (BOEN n°27 du 6 juillet 2023) pour mettre en évidence les éléments observés relatifs aux compétences mises en œuvre. NB : P se réfère aux compétences des professeurs et CC aux compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation							

Version du 04-09-2025

Annexe 10 : Fiche de synthèse du suivi à remplir par le tuteur ou la tutrice INSPÉ

 UNIVERSITÉ DE LORRAINE		 INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Nancy-Metz	Synthèse du suivi des fonctionnaires stagiaires Année 2025-2026
FONCTIONNAIRE STAGIAIRE MI TEMPS (FS-MT)			
Nom patronymique		Nom usuel	
Prénom		Date de naissance	
Numéro Apogée			
Site de formation			
Affectation(s)			
COMPÉTENCES		ÉLÉMENTS OBSERVÉS RELATIFS AUX COMPÉTENCES MISES EN ŒUVRE	
Compétences éthiques et déontologiques			
CC1 Faire partager les valeurs de la République			
CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école			
CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques			
Compétences relationnelles			
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication			
CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier			
CC10. Coopérer au sein d'une équipe			
CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative			
CC12. Coopérer avec les parents d'élèves			
CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école			
Compétences disciplinaires et didactiques			
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique			
P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement			
Compétences pédagogiques et éducatives			
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves			
P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves			
P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves			
CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage			
CC4 Prendre en compte la diversité des élèves			
CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation			
Compétences de communication			
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier			
Compétences d'analyse réflexive et d'adaptation de son action			
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		Le tuteur ou la tutrice INSPÉ (nom, qualité, date et signature)	
Synthèse du suivi			
Le tuteur ou la tutrice se référera au référentiel complet (arrêté du 1-07-2013, J.O. du 18 juillet 2013, BOEN du 25 juillet 2013), au référentiel de compétences de fin de formation initiale de l'INSPÉ de Lorraine adopté en conseil d'école ainsi qu'à la fiche technique numéro 14 prévue à l'appui de la note de service du 21-06-2023 (BOEN n°27 du 6 juillet 2023) pour mettre en évidence les éléments observés relatifs aux compétences mises en œuvre. NB : P se réfère aux compétences des professeurs et CC aux compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation			

Version du 04-09-2025

Annexe 11 : Fiche de synthèse du suivi à remplir par le tuteur DSDEN

 ACADÉMIE DE NANCY-METZ <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Synthèse du suivi des fonctionnaires stagiaires Année 2025-2026	
FONCTIONNAIRE STAGIAIRE MI TEMPS (FS-MT)			
Nom patronymique		Nom usuel	
Prénom		Date de naissance	
Numéro Apogée			
Site de formation			
Affectation(s)			
COMPÉTENCES		ÉLÉMENTS OBSERVÉS RELATIFS AUX COMPÉTENCES MISES EN ŒUVRE	
Compétences relatives à la prise en compte des éléments réglementaires et institutionnels de son environnement professionnel en lien avec les responsabilités attachées à sa fonction			
CC1 Faire partager les valeurs de la République			
CC2 Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école			
CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques			
Compétences relationnelles, de communication et d'animation favorisant la transmission, l'implication et la coopération au sein de la communauté éducative et de son environnement			
CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication			
CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier			
CC10. Coopérer au sein d'une équipe			
CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative			
CC12. Coopérer avec les parents d'élèves			
CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école			
Compétences liées à la maîtrise des contenus disciplinaires et à leur didactique			
P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique			
P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement			
Compétences éducatives et pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves diverses			
P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves			
P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves			
P5. Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves			
CC3 Connaître les élèves et les processus d'apprentissage			
CC4 Prendre en compte la diversité des élèves			
CC5 Accompagner les élèves dans leur parcours de formation			
Compétences relatives à l'usage et à la maîtrise des technologies de l'information de la communication			
CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier			
Compétences d'analyse réflexive et d'adaptation de son action			
CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel			
Synthèse du suivi		Le tuteur ou la tutrice DSDEN (Nom, qualité, date et signature)	
Le tuteur ou la tutrice se référera au référentiel complet (arrêté du 1-07-2013, J.O. du 18 juillet 2013, BOEN du 25 juillet 2013) ainsi qu'à la fiche technique numéro 14 prévue à l'appui de la note de service du 21-06-2023 (BOEN n°27 du 6 juillet 2023) pour mettre en évidence les éléments observés relatifs aux compétences mises en œuvre. <i>NB : P se réfère aux compétences des professeurs et CC aux compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation</i>			

Version du 04-09-2025